



Communiqué

La Société Monétique Tunisie (SMT), dont la création par le Secteur Bancaire et la Banque Centrale de Tunisie (BCT) remonte à 1989, est une société anonyme qui assure depuis cette date le rôle de switch national régi par des règles strictes assumant le développement de la monétique en Tunisie.

Sa structure de capital est à composante majoritairement privée et elle est composée exclusivement de participations des banques de la place en plus de la poste tunisienne.

La société est dirigée, comme toute société anonyme, par son Conseil d'Administration et son exécutif est assurée par une Direction Générale.

Compte tenu de son caractère transversal, elle assure et également rassure sur le process de paiement par moyens électroniques, suivie de très près dans sa gouvernance, par le Régulateur, en l'occurrence la Banque Centrale de Tunisie, garant des paiements en Tunisie, et par la profession à travers l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers et d'une structure adhoc composée de Directeurs Généraux des Banques qui se réunissent périodiquement.

Les décisions de gouvernance importantes comme la nomination du Directeur Général, la prolongation de son mandat ou son remplacement, comme les décisions structurantes pour le marché monétique sont rigoureusement suivies et décidées en concertation et collégialement entre toutes ces structures au moyen, bien sûr, de réunions et d'échanges documentés.